

N° 2019/009

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : **ARDECHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du lundi 25 février 2019

Par suite d'une convocation en date du 19 février 2019, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 25 février 2019 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Étaient présents :

	Mme ROSE-LEVEQUE
M. VOLLE Stéphane	Mme CROUZET Béatrice
M. LECOMTE Marc	Mme GIGON Christine
M. MONTEIL Bernard	Mme COSTE Marie-Claire
M. THÉRY Jacques	Mme LÉVÊQUE Marie-José
	Mme PRUDHON Claude

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

M. ALLIER Jérôme a donné procuration à Mme **CROUZET** Béatrice
M. CROS Samuel a donné procuration à Mme **ROSE-LEVEQUE** Christelle
M. FLECHON Vincent a donné procuration à M. **THÉRY** Jacques
M. MARTINS DE FREITAS Éric a donné procuration à Mme **GIGON** Christine

Absents :

M. **PARRA** Baltazar
Mme **SERRE** Océane

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Christine GIGON est élue pour remplir cette fonction.

DELIBERATION N° 09 -25/02/2019
SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Madame **CROUZET** Béatrice, adjointe au Maire, informe les élus du dépôt de 5 dossiers de demande de subvention.

Madame **CROUZET** Béatrice précise que la commission d'attribution s'est réunie ce même jour et a émis un avis favorable pour les 5 dossiers.

Dossier émanant de l'association « Arts et Mémoires de COUX » :

Mme **CROUZET** Béatrice présente aux élus le dossier de demande qui concerne l'organisation sur le territoire de la commune de COUX de leur traditionnelle fête de printemps qui aura lieu le dimanche 05 mai 2019. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 500€, pour un budget prévisionnel de 9397€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 14 voix pour, 1 abstention (membre du bureau de l'association) et 0 contre :

- décide de suivre l'avis de la commission et valide la demande de subvention, d'un montant de 500€ au profit de l'association « Arts et mémoires de COUX » pour l'organisation de la fête de printemps ».

N° 2019/009 (suite)Dossier émanant de l'association « Les Cyclos Sportifs Couxois » :

M. LECOMTE Marc présente aux élus le dossier de demande qui concerne l'organisation sur le territoire de la commune de COUX de la 5° randonnée « la Couxoise » qui aura lieu le dimanche 28 avril 2019. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 450€, pour un budget prévisionnel de 1450€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre :

- **décide de suivre l'avis de la commission et valide la demande de subvention, d'un montant de 450€ au profit de l'association « Cyclos Sportifs Couxois » pour l'organisation de la 5° randonnée « la couxoise ».**

Dossier émanant de l'association « Les Amis 2 Coux » :

Mme CROUZET Béatrice présente aux élus le dossier de demande qui concerne l'accueil des Charentais du jeudi 30 mai au dimanche 02 juin 2019. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 300€, pour un budget prévisionnel de 4200€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre :

- **décide de suivre l'avis de la commission et valide la demande de subvention, d'un montant de 300€ au profit de l'association « Les Amis 2 COUX » pour l'accueil des couxois de Charente.**

Dossier émanant de l'association « Rencontres Générations » :

Mme COSTE Marie-Claire présente aux élus le dossier de demande qui concerne l'organisation sur le territoire de la commune de COUX de la manifestation « 14 juillet en fête ». Leur demande porte sur une aide à hauteur de 300€, pour un budget prévisionnel de 3270€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre :

- **décide de suivre l'avis de la commission et valide la demande de subvention, d'un montant de 300€ au profit de l'association « Rencontres Générations » pour l'organisation de la manifestation « 14 juillet en fête ».**

Dossier émanant d'un collectif d'associations (3) : « Un jour Un lieu », « Couci Couxa », « Rencontres Générations » :

Mme CROUZET Béatrice présente aux élus le dossier de demande qui concerne l'organisation sur le territoire de la commune de COUX du carnaval 2019 qui se déroulera le 16 mars 2019 en partenariat avec les deux écoles couxaises. Leur demande porte sur une aide à hauteur de 200€, pour un budget prévisionnel de 460€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 15 voix pour, 0 abstention et 0 contre :

- **décide de suivre l'avis de la commission et valide la demande de subvention, d'un montant de 200€ au profit de l'association « Un jour Un lieu » pour l'organisation du carnaval 2019 en commun avec les associations « Couci Couxa », « Rencontres Générations » et les écoles couxaises.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre JEANNE.

